

Opérateur en vidéoprotection

RNCP35622 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42810, 42803
Code(s) ROME	K2503, K2501
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/05/2021
Date d'échéance	19/05/2023

Certificateur(s)

D.G.F - OI · SIRET : 80878661000010

D.G.F - OI · SIRET : 80878661000044

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
LYCEE POLYVALENT JEAN MOULIN	19340011600029	Former
NOUVEL R FORMATION	80254529300028	Former
SARL LUXANT INSTITUT	44879664000032	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'activité de vidéoprotection est une mission relevant du champ de la sécurité privée (11-8 de la loi 83-629, puis article L 613-13 du code de la sécurité intérieure) créé par la LOI n°2011-267 du 14 mars 2011 - art. 20.

La certification d'Opérateur en télé vidéo protection a pour objectif de permettre à ses détenteur l'obtention de la carte professionnelle d'opérateur de vidéo protection

ACTIVITÉS VISÉES

Gestion d'un centre de télé-vidéo-protection dans le respect de la loi quand à la conservation des images.

Analyse des images vidéo et repérage des anomalies et infractions qui sont commises sur le site dont il a la garde.

Maintenir en l'état et assurer le fonctionnement du matériel du centre.

Gestion des pannes et incidents.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique, télésurveillance et vidéoprotection.

Exercer le métier d'opérateur en télé vidéo protection : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes en utilisant la vidéo protection.

Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation

Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection

Analyser et exploiter les images ou les alarmes d'un système de vidéoprotection

Gérer les événements, rendre compte, activer les patrouilleurs lors de détection, aviser les autorités lors de la levée de doute avérée

Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées

Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télé et vidéo vidéo protection

Réceptionner et traiter l'information et la communication en télé vidéo et vidéo protection

Apporter un conseil de niveau 1 au client en télé vidéo et vidéo protection

Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents

S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur privé ouvert ou non au public : service auprès des particuliers (logements individuels ou collectifs), auprès des entreprises, transport, centre d'exploitation pour les espaces publics et les bâtiments, les aéroports, les sites portuaires, services internes de sécurité, sociétés de gardiennage, PC de sûreté dans les transports publics.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Opérateur d'exploitation vidéoprotection - opérateur centre de surveillance.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La loi du 18 mars 2003 et son décret d'application du 3 août 2007 exige la délivrance d'une carte professionnelle à tout agent voulant exercer professionnellement des missions de sécurité privée. Cette carte, délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), est conditionnée d'une part par le respect des conditions de moralité et d'autre part par le suivi d'une formation donnant aptitude professionnelle.

Cette formation doit être conforme au référentiel préalablement validée par la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) et être conforme à l'arrêté du 27 juin 2017, modifié.

Le code de la sécurité intérieure livre II et VI réglementant les activités privées de sécurité et de gardiennage et ses décrets d'application réglementant l'aptitude obligatoire des agents de la sécurité privée ainsi que de l'obtention d'une carte professionnelle obligatoire pour exercer les fonctions d'opérateur Télé vidéo protection.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 631 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges · tension 2/5 (Faible) T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	26 733
Jugés difficiles à recruter	47 %
Emplois saisonniers	24 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire d'une carte professionnelle à jour ou d'une autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est constitué de 3 personnes :

- président : un représentant de D.G.F-OI n'intervenant pas dans la formation.
- deux professionnels externes (1 dirigeant d'une entreprise de sécurité privée et 1 agent en poste).

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury est constitué de 3 personnes :

- président : un représentant de D.G.F-OI n'intervenant pas dans la formation.
- deux professionnels externes (1 dirigeant d'une entreprise de sécurité privée et 1 agent en poste).

Base légale

Date de décision	19/05/2021
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/05/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	13	0	76 %	74 %
2017	5	0	100 %	81 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37737

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.dgf-formation.com/agent-de-video-protection-4/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35622/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	11
Parcours menés à terme	10
Taux d'achèvement	91 %
Période	04/2022 – 06/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	22
Montant total engagé	33 322 €

Coût moyen par dossier	1 515 €
Durée moyenne	92 h
Période	08/2021 – 03/2023
France compétences	94 %
Reste à charge titulaire	3 %
France Travail	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.